

Portant intégration et nomination de Mr
E S S O N A Laurent dans les Cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Tech-
niques (Agriculture)

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 076/84 du 7-12-84 portant ratification de l'Or-

(/ISAS : donnance n° 019/84 du 23-8-84 portant modification de certaines dispo-
sitions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 03.02.1962, portant Statut général des fonc-
tionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FF du 21.06.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 60-90 du 03.03.1960 fixant le Statut commun des
Cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

D.G.B. (/u le Décret n° 62/130/MF du 09.05.1962 fixant la régie des rému-
nérations des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/195/FF du 05.07.1962 fixant la hiérarchie et
des diverses catégories des Cadres ;

(/u le Décret n° 62/197/FF du 05.07.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des Cadres créés par la loi n° 15/62 du 03.02.1962, portant Statut
général des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/198/FF du 05.07.1962 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des Cadres de l'Etat ;

D.C.F. (/u le Décret n° 63/81/FF-BE du 26.03.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 § 8 ;

(/u le Décret n° 67/50 du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le Décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du Décret N° 62/196/FF du 5.07.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le Décret N° 84/856 du 8.08.1984 portant nomination du Premier
Ministre ;

(/u le Décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le Protocole d'Accord du 29.11.1980 signé entre la Roumanie
et la République Populaire du Congo ;

(/u le Rectificatif n° 84/923 du 19.10.84 au Décret n° 84/858 du
13.8.84 ;

(/u la lettre n° 6381/MESS-DGEAC-DOE du 26.11.1984 du Directeur
de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature consi-
tuté par l'intéressé ;

SECRET

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 15/5 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 29.11.1980 susvisés, Monsieur M. Laurent, né le 11 /3/1956 à Impfondo, titulaire du Diplôme d'Ingénieur (spécialité:Agriculture), obtenu à l'Institut Agronomique "Ion I. Brătianu" de Iași (Roumanie) est intégré dans les cadres de la catégorie A Hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture Stagiaire indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au J.O.R.G. et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 14 JUIN 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage,

Angé Edouard FOUNGUI.-

Colonel François Xavier KATANA.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Réforme de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Itihi Ossétoumba LINGOUNGUE.-

Bernard COMBET MATSICHA.-

AMPLIATIONS :

JORIC	1
DGPI/DGFCE	3
DGFCE/BST	1
DGE	3
DCF	1
MAE	2
INTERESSE	1
DCSISER	3
SGCM/BC	2